

Nouvelles des Vergers



N° 18 – octobre 2013

Bade-Wurtemberg – Haut-Rhin – Nord-Ouest de la Suisse

Bruno Frey et la huppe fasciée



Bruno Frey est un bénévole exemplaire, engagé depuis 2005 pour la préservation de la huppe fasciée en Alsace.

Lorsqu'il a constaté qu'aucune mesure n'était prise pour le maintien de cette espèce en voie de disparition en Alsace, il a décidé d'agir. Christian Stange lui a indiqué la voie à suivre en lui présentant les actions concrètes qu'il met en œuvre au Kaiserstuhl.

Suite à cela, Bruno a conçu un modèle de nichoir spécifique pour la huppe, à intégrer dans les murs en pierres sèches (cf. ndv n° 17).

Grâce à son ouverture et à ses capacités de communication, il a pu rapidement associer de nombreux viticulteurs locaux à son projet.

Depuis lors, il a installé 130 nichoirs, ce qui a largement contribué à la sensationnelle croissance de la population de huppe fasciée en Alsace : 29 nichées ont été comptabilisées en 2012 avec plus de 110 jeunes, soit plus du double de l'effectif inventorié l'année précédente ! Cette année encore, malgré un printemps particulièrement froid et humide, on comptabilise déjà 24 nichées avec 95 jeunes (état intermédiaire). Parmi tous ses nombreux engagements bénévoles, comme la préservation de l'hirondelle de fenêtre, Bruno participe particulièrement, avec l'association Hot Spots, à la revitalisation de prairies sèches embroussaillées au Strangenberg (F).

DH/HRS

2 Comment rendre les jachères plus attractives pour les oiseaux ? Réponse en page 2.

Egalement en page 2: Le développement de la population de Huppe fasciée dans la région de Buggingen: l'ornithologiste Hanspeter Zimmermann partage ses observations.

3 Dans ce numéro, vous découvrirez aussi comment on multiplie les espèces fruitières. Nous vous présentons deux types de greffe.

Actualité : les résultats du comptage des chouettes chevêches pour 2013. Suite au printemps froid et pluvieux, les populations n'ont pas beaucoup augmenté. Le nombre de jeunes est même nettement inférieur à celui de l'an passé. Il est cependant réjouissant de constater une progression du nombre de nichées tentées en nichoir anti-prédation en Alsace, de 45 (2012) à 59 (2013).

4 Micro-habitats dans une pâture extensive à Rodersdorf: les infos en page 4.

Jachères fleuries et haies d'arbustes épineux : une association à succès.

Les espaces sauvages, non cultivés, manquent cruellement dans les paysages actuels. Pourtant ils hébergent des espèces devenues rares telles la Fauvette grisette, le Tarier pâtre, la Belette et le Lézard des souches. Semer des jachères fleuries permet d'inverser cette tendance.

Jachère fleurie comprenant des buissons épineux



Lukas Merkelbach

Celles-ci constituent des zones de compensation écologique qui abritent une grande diversité floristique. Elles sont implantées pour une période de 6 ans et sont, à terme, réintégréées dans un système de rotation des cultures. Dans la dernière année, des saules, des frênes et des cornouillers sanguins font leur apparition. Ces milieux buissonnants constituent alors des espaces sauvages attractifs pour les espèces animales, notamment en terme de nourriture, de refuge, de nidification et d'hibernation. Le retour de la jachère dans le système de rotation des cultures entraîne cependant la destruction des buissons, ce qui est un réel problème. Les espèces rares ne peuvent quasiment jamais en profiter.

Une solution est de leur rendre ces friches accessibles plus rapidement. On peut donc suggérer de planter, dans une jachère fraîchement ensemencée, 10 à 16 m² de buissons épineux bas. Ainsi valorisée, la friche présente des résultats intéressants dès la troisième année : tariers pâtres, pies-grièches écorcheurs, bruants jaunes et, plus rarement, fauvelles grisettes et locustelles tachetées y font apparition. De tels ensembles de buissons peuvent également être implantés en bordure de pâturages. Néanmoins ils peuvent être éliminés à la fin de la période de jachère.

LM

Observation de huppées faciiées dans le centre du Markgräflerland à Buggingen-Seefelden-Betberg-Hügelheim-Sulzburg-Laufen.

Mes premières observations datent de 1987. A l'époque déjà, Christian Stange et moi-même, nous avons accroché des nichoirs qui n'ont cependant jamais été fréquentés par la huppe. La Société Ornithologique du Sud du Rhin Supérieur (www.fosor.de), membre du NABU-Allemagne, était impliquée dès le départ dans ce projet.

Pendant bien longtemps, je n'ai plus eu à signaler d'observation de huppe fasciée malgré des visites régulières. Ce n'est qu'en 2008 que l'espèce a de nouveau niché, avec succès, dans une cabane aménagée à l'intérieur d'une cabane dans les vignes. Dans les années 2009/10/11, quelques oiseaux ont été observés et quelques chants entendus mais aucune nidification n'a été signalée.

Heureusement, l'année dernière, ce ne sont pas moins de trois nichées qui ont pu être constatées : l'une dans un nichoir à chevêche, une autre dans la cavité d'un arbre et une autre encore dans la cabane de vignes où l'espèce avait niché en 2008. Nous avons même pu constater une deuxième nichée avec 4 jeunes dans ce nichoir.

En 2013, on peut estimer que cinq à six couples se sont reproduits, dont deux, hors nichoirs, dans Buggingen-même ; l'un dans une ancienne grange et l'autre dans une petite ca-

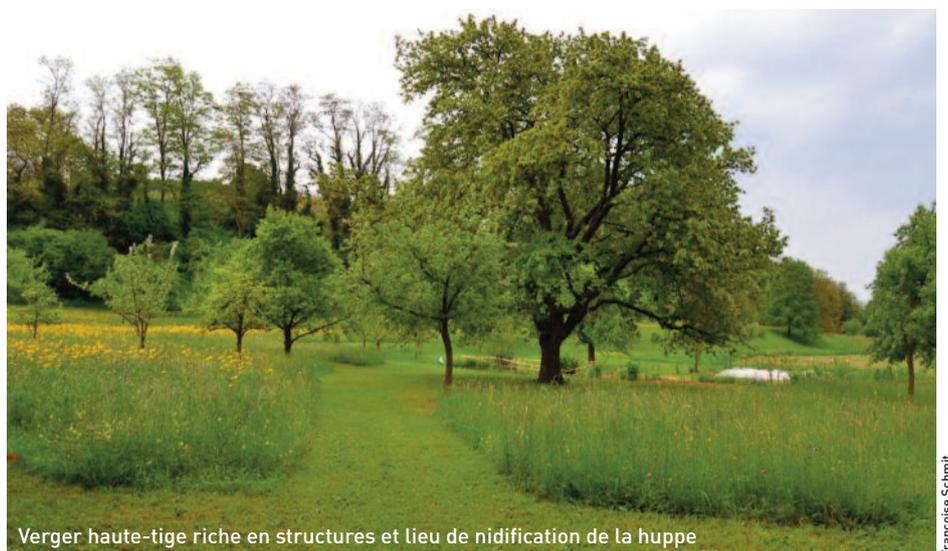
bane à outils dans un lotissement. La huppe fasciée a souvent été observée dans les jardins, en quête de nourriture, ce qui m'a valu de nombreux appels téléphoniques à propos d'un « étrange oiseau exotique ».

Je n'ai pas observé de deuxième nichée cette année ni, comme dans l'Ortenau ou le Kaiserstuhl, remarqué d'importante mortalité chez les jeunes en conséquence de conditions météorologiques printanières difficiles. Il

sera intéressant d'observer si les fortes pertes de 2013 au Kaiserstuhl auront un impact sur la population de huppées fasciées dans le centre du Markgräflerland.

Un grand merci au NABU, à Felix Bergmann, à Christian Stange et à Françoise Schmit ainsi qu'à toutes les personnes qui assurent le suivi des nichoirs à chouettes chevêches et à huppées fasciées.

HZ



Vergers haute-tige riche en structures et lieu de nidification de la huppe

Françoise Schmit



Rheingold

Provenance : **croisement entre Président et Severn Cross**
 Aspect : **grande, dorée, ponctuée de rouge sur la partie exposée au soleil – chair jaune d'or.**
 Goût : **agréablement sucrée (acidulée au début), saveur légère, juteuse**
 Utilisation : **pomme à couteau et à compote excellente pour une valorisation directe**

Katinka

Provenance : **Hohenheim (D)**
 Aspect : **petite, violet à bleu foncé – chair jaune clair sucrée et juteuse**
 Goût : **sucre et juteuse**
 Utilisation : **questsche de table, à manger crue ou cuite (résistante au monilia et au scharka)**

Multiplication des espèces fruitières

Chaque plant issu de semis a, en raison de la pollinisation indirecte, une propre identité génétique et constitue pour cette raison, à lui seul, une variété. Cependant, en règle générale, on ne cherche pas à créer de nouvelles variétés mais bien à préserver celles qui sont connues, goûteuses et menacées. Pour les obtenir, il faut alors procéder à une multiplication végétative : la greffe. Il existe plusieurs types de greffes qui se différencient par la période à laquelle il faut les effectuer ou par les techniques à mettre en œuvre. Les deux méthodes présentées ci-dessous se pratiquent pendant la période végétative et sont adaptées à la multiplication des espèces fruitières.

La greffe en écusson : elle nécessite un prélèvement (le greffon) sur la variété choisie, constitué d'un bourgeon de l'année (œil) bien développé. La technique consiste à faire une en-

taille en forme de T de 2 à 4 cm sur la racine de l'arbre porte-greffe puis à y insérer le greffon obtenu sous l'écorce qu'on aura écartée. Il sera ligaturé avec un ruban ou du film plastique. Cette protection permet d'éviter les sarrisures de la zone de greffe, de maintenir l'humidité et d'accélérer la reprise du greffon sous l'écorce du porte-greffe. La greffe en écusson s'effectue principalement en juillet / août quand le bourgeon est arrivé à maturité.

La greffe en couronne est une deuxième méthode pour conserver d'anciennes variétés. Il s'agit de prélever jusqu'à trois rameaux de 3 à 10 cm de long de l'espèce choisie, de les tailler en pointe et de les insérer à l'extrémité du tronc d'un jeune arbre « porte-greffe ». Racines, tronc et branches deviennent alors un seul arbre dont la génétique est identique à l'espèce sélectionnée.

Pour favoriser la réussite de la greffe, on coupe l'extrémité du tronc à plat et on insère les greffons de sorte qu'ils poussent verticalement. Les plantes de la même famille botanique sont les portes greffes les plus adaptés. En effet, plus la proximité génétique est grande, meilleurs seront les résultats.

La greffe permet certes la croissance d'un arbre (variété) génétiquement proche, mais elle comporte cependant quelques risques et notamment la propagation de virus comme la scharka ou d'autres maladies. Pour éviter ce problème, le matériel pour la greffe devrait provenir de pépinières contrôlées. Enfin, il est prudent de faire valider la variété choisie afin qu'il n'y ait pas de confusion et que ça soit la « bonne » (et véritable) variété qui soit multipliée.

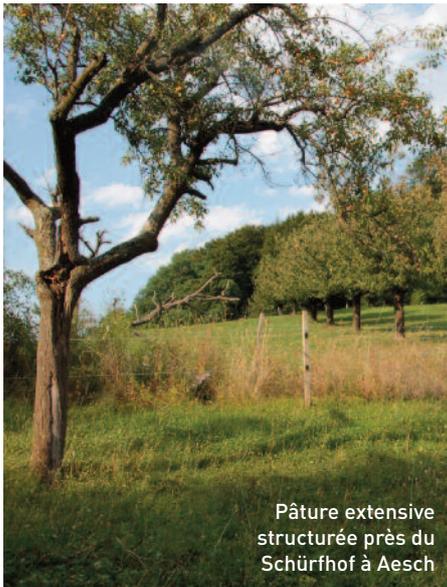
DH

Nichées chouette chevêche dans le périmètre du projet 2003-2013

Region/observateurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Haut-Rhin (F)	min. 15 C	17 C	22 C	26 C	32 C	36 C	50 C	61 C	69 C	78 C	80 C
B. Scaar & Groupe Chevêche Sundgau		ca. 42 J 1 Nap	min. 40 J 2 Nap	min. 36 J 6 Nap	min. 77 J 14 Nap	min. 77 J 29 Nap	min. 96 J min. 29 Nap	min. 139 J 45 Nap	mind. 145 J 43 Nap	168 J 41 Nap	ca. 120 J 59 Nap
Lörrach (D)	14 C	15 C	22 C	29 C	30 C	30 C	24 C	20 C	24 C	23 C	25 C
F. Preiss	33 - 36 J	44 - 46 J	70 J	min. 56 J	min. 70 J	min. 63 J	41 J	43 J	61 J	88 J	36 J
Ajoie (CH)	min. 13 C	13 C	min. 14 C	16 C	20 C	18 C	20 C	min. 18 C	min. 17 C°	22 C	19 C
A. Brahier D. Crelier	J: k. A.	31 J	34 J	33 J	48 J	21 J	30 J	min. 44 J	49 J	min. 44 J	30 J

C = couples; J = jeunes; Nap = nichées en nichoir anti-prédation; °: 39 territoires

A Rodersdorf (Soleure), des « structures » dans les pâtures.



Pâturage extensif
structuré près du
Schürfhof à Aesch

Lukas Merkelbach

compenser le surplus de travail nécessaire. De ce fait, ils ne souhaitent plus apporter de valeur ajoutée aux terres qui entourent leurs fermes. D'anciennes directives leur demandent, pour bénéficier de subventions plus élevées pour les arbres, de pratiquer une gestion extensive des parcelles situées à proximité des fermes ce qui, techniquement, n'a pas de sens pour eux.

Pourtant, une pâture extensive « structurée » pourrait permettre de contourner ce problème : elle associe une pâture amendée et gérée intensivement avec des arbres et de petits ensembles structurants, tout en tenant compte des besoins de l'agriculteur. Les prés en périphérie des fermes peuvent ainsi continuer à être gérés de manière intensive tout en acquérant un fort potentiel écologique.

Les pâtures « structurées » sont occupées par de nombreux, petits et grands éléments comme des arbres, des groupes de buissons, des tas de bois, des amas de pierres et des tas d'herbe coupée.

Selon convention, la pâture doit présenter, tout au long de l'année, une herbe rase sur un tiers de la parcelle.

En plus de la chouette chevêche, ces mesures permettent de protéger, de nombreuses espèces menacées dans nos campagnes.

LM/DH

La chouette chevêche cherche la proximité de l'homme. Elle s'installe volontiers aux alentours des exploitations agricoles. Là, elle trouve un biotope idéal : des pâtures à l'herbe rase, clôturées de piquets qui lui servent de perchoir pour observer son terrain de chasse, des espaces ouverts et souvent de vieux arbres à cavités qui lui permettent de nicher.

En Suisse cependant, des financements compensatoires écologiques rigides nuisent au maintien de ces précieux biotopes. Les agriculteurs n'obtiennent aucune aide pour

Nous remercions chaleureusement les bienfaiteurs du programme de conservation des prés-vergers.

Basellandschaftlicher Natur- und Vogelschutzverband (BNV) · BirdLife Aargau · Dr. Geis-Stiftung · Ernst Göhner Stiftung · Fondation de bienfaisance Jeanne Lovioz · Fonds Landschaft Schweiz (FLS) · Gemeinde Biel-Benken (BL) · Gemeinde Reinach (BL) · Gemeinde Rodersdorf (SO) · Graf Fabrice, von Gundlach und Payne Smith-Stiftung · Hermann und Elisabeth Walder-Bachmann Stiftung · Karl Mayer Stiftung · Kanton Aargau, Département Bau, Verkehr und Umwelt, Abt. Umwelt, Natur und Landschaft · Kanton Basellandschaft, Kommission für den ökologischen Ausgleich · Margarethe und Rudolf Gsell-Stiftung · Migros Genossenschafts-Bund (Hilfsfonds) · Natur- und Vogelschutz Allschwil · Ornithologische Gesellschaft Basel OGB · Regierungspräsidium Freiburg · Région Alsace · Singenberg-Stiftung · Sophie und Karl Binding Stiftung · Steffen Gysel-Stiftung für Natur- und Vogelschutz · Stiftung Temperatio · Stotzer-Kästli-Stiftung · Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz · TRINUM Stiftung für Trinationalen Umweltschutz · Union Européenne: Microprojet Interreg IV-A Oberrhein

NEWS

4 ares d'un terrain situé à proximité d'un verger à hautes-tiges ont pu être ensemencés de plantes rudérales, dans le cadre d'un chantier de construction à **Möhlin**. Ils seront gérés par Edi Hilpert et contribueront à la biodiversité du secteur.

Une rencontre des bénévoles a eu lieu **le 7 septembre sur le secteur de la Petite Camargue Alsacienne** pour restaurer d'anciens nichoirs à chevêche et en construire de nouveaux.

Après une longue absence, le Petit-duc scops a de nouveau niché avec succès dans le Nord-Ouest de la Suisse. Sa présence avait déjà pu être constatée en 2012 suite à la découverte d'un jeune individu mort. Cette année, des jeunes bien vivants ont été observés en lisière d'une forêt du Jura plissé.

RENDEZ-VOUS:

Samedi, 9 novembre aura lieu un chantier naturel à Aesch BL. Travaux à faire: Plantation d'arbres, entretien de structures et de haies. Les travaux dureront de 9 à 16 heures. Veuillez vous inscrire auprès de Lukas Merkelbach: lukas.merkelbach@gmx.ch

Une journée de travail est organisée **le samedi 16 novembre à Magstatt-le-haut**. Inscriptions auprès de Françoise : francoise.schmit@naturschutzbueero.ch

Samedi 23 novembre 2013 : la LPO organise une distribution de fruitiers aux particuliers au Windenhof, entre Jettingen et Steinsoultz (Haut-Rhin).

Auteurs

LM: Lukas Merkelbach, coordinateur chevêche BS/BL/SO
HZ: Hanspeter Zimmermann, chargé de la huppe fasciée dans la région de Buggingen

HRS: Hansruedi Schudel, bureau de protection de la nature, Zürich

DH: Dominique Heller, stagiaire bureau de protection de la nature, Zürich

Traduction de l'allemand en français: Sophie Schmitt

Un grand Merci aux photographes!

Conception et mise en page Thomas Kissling

Rédaction et Contact

Artenförderungsprogramm Steinkauz

Dominique Heller und Françoise Schmit
Hallwylstr. 29, CH-8004 Zürich

Tel: +41 43 500 38 43

Mail: francoise.schmit@naturschutzbueero.ch

